



VEHIS

Version de maintenance 2.83

INFORMATION

27 juin 2018

Chers partenaires / utilisateurs,

Ingenico Healthcare/e-ID informe ses clients, partenaires et utilisateurs qu'une mise à jour logicielle **v2.83 (TLA v3.38)** de **VEHIS** (conforme au palier technique TLA 3.30) destinée à tous les Professionnels de Santé sera disponible à partir du 28 juin 2018.

La version 2.83 de VEHIS apporte une série d'évolutions réglementaires listées ci-dessous :

- **Avenant 12** : cette évolution réglementaire est destinée aux médecins et correspond à la prise en compte de la mise à jour de la tarification NGAP dans le cadre de la Convention Médicale 2016.
- **Avenant 16** : cette évolution réglementaire est destinée à tous les professionnels de santé créant une FSE dans le cadre d'une prescription, et correspond au positionnement par défaut à « NON » du contexte « Soins en rapport avec un accident de droit commun ».
- **FR144V2** : cette évolution réglementaire est destinée à tous les prescripteurs et correspond à la modification des contextes de facturation des nouvelles majorations d'urgence.
- **FR145** : cette évolution réglementaire est destinée aux médecins de secteur 1 DP et 2, et correspond à l'ouverture de certains actes.
- **FR153V2** : cette évolution réglementaire est destinée à tous les prescripteurs et correspond à la mise en place d'actes complexes additionnels (appelés « codes réservés PS »).
- **FR154V2** : cette évolution réglementaire est destinée aux orthoptistes et correspond à la modification de la position dans la FSE de l'acte FOT qui doit être placé après les indemnités de déplacement.
- **FR157** : cette évolution réglementaire est destinée aux psychiatres et correspond à l'ajout d'une spécialité (75 Psychiatre Enfant et Ado) autorisée à facturer les actes CNP et VNP.
- **FR158** : cette évolution réglementaire est destinée aux orthophonistes et correspond à la modification des maximales du coefficient (de 30 à 36).
- **FR159** : cette évolution réglementaire est destinée à tous les professionnels de santé et correspond à une correction apportée sur la table 2bis pour l'OPTAM-CO.

- **Revalorisation d'actes** : les actes NGAP « APC, APV, APY et AVY » utilisés par certains prescripteurs bénéficient d'une revalorisation, effective au 1^{er} juin 2018.

La version 2.83 de VEHIS apporte aussi les évolutions et corrections fonctionnelles suivantes :

- **Message d'avertissement avant mise à jour du terminal** : un message est désormais systématiquement présenté à l'utilisateur pour lui recommander de procéder au téléchargement des FSE avant de lancer l'appel serveur.
- **Origine de la prescription** : lors du déploiement des versions 2.81 et 2.82, il a été constaté que certains logiciels éditeurs n'étaient pas en mesure de gérer l'origine de la prescription des FSE TLA, ce qui pouvait occasionner des rejets de FSE. En conséquence, l'origine de la prescription est rendue optionnelle sur cette version 2.83. Le professionnel de santé peut activer la fonctionnalité si son logiciel Poste de Travail la gère correctement.
- **Correctif indemnités** : correction de dysfonctionnements liés à la modification d'indemnités (ID, IK) préalablement appelées dans des associations d'actes (i.e. Actes favoris).

Cette version de **VEHIS** est disponible par téléchargement pour les **VEHIS** en version 2.82 ou antérieures.

Comment faire ?

A partir de votre **VEHIS**, veuillez suivre les indications suivantes :

1. Videz les données du terminal : déchargez les FSE et faites une télécopie si la fonction CB est installée.
2. Posez le terminal sur sa base raccordée à une prise secteur (avec le Bluetooth activé dans « Réglages », « Paramètres du terminal » puis « Bluetooth »).



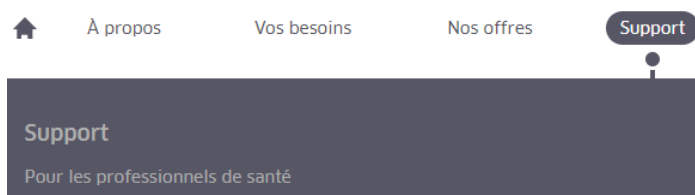
Il est vivement conseillé de connecter la base de **VEHIS** à un réseau Ethernet (par exemple, votre Box Internet) ou à défaut de s'assurer d'une très bonne couverture 3G.

3. Dans « Réglages », choisir « Paramètres du terminal » puis « Services » et enfin « appel serveur ». Le **VEHIS** se met à jour et redémarre. Cette procédure peut durer plus de 5 minutes via la connectivité 3G.

Votre VEHIS est prêt !

Vidéos d'accompagnement

Nous proposons également aux utilisateurs de retrouver les vidéos d'accompagnement concernant ces nouveautés réglementaires sur notre site internet <https://healthcare-eid.ingenico.com/> dans la rubrique « Support ».



Sélectionnez « Pour les Professionnels de Santé » et cliquez sur le lien [Voir le tutoriel →](#) correspondant aux « Notes d'information et recommandations d'usage » de cette nouvelle version.

En vous remerciant de votre confiance.

L'équipe Support Client
Ingenico Healthcare/e-ID